



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article970>

CSE du 8 janvier 2013 : Séance spéciale rythmes scolaires

- Actualité des luttes - Premier degré -



Date de mise en ligne : samedi 9 février 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Le projet de décret sur les rythmes scolaires a reçu un avis largement négatif lors de la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. Précisons qu'aucune organisation syndicale n'a voté pour ce projet : SUD Éducation et Solidaires ont voté contre, ainsi que la CGT, FO, la FSU et le SNALC. La CFDT s'est abstenue et l'UNSA n'a pas pris part au vote. C'est le signe pour SUD Éducation que la mobilisation peut et doit s'amplifier pour obtenir l'abandon de ce projet et des mesures urgentes pour l'Éducation.

Abandon du projet Peillon ! Des mesures urgentes pour l'École !

Pour SUD Éducation et l'Union syndicale Solidaires une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public défini nationalement avec l'objectif d'une école émancipatrice. Nous ne retrouvons pas ces principes dans le projet de décret !

Pour les personnels ce projet dégrade les conditions de vie et de travail.

L'augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement souvent envisagé de la pause méridienne de 1h30 à 2h par les mairies, le temps de présence avec élèves au quotidien et l'heure de fin de service changeront peu. Il y a fort à craindre que les formations, animations et réunions de concertation soient reportées au mercredi après midi ou au samedi et tout cela sans aucune compensation en terme d'horaire ou de salaire.

Pour les élèves nous ne voyons pas d'amélioration sensible.

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. Enfin la dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école autrement.

Pour le service public un pas de plus vers la territorialisation :

L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET) ». Les communes voient leur pouvoir accru avec la possibilité de proposer une organisation horaire de la semaine et de la journée notamment en jouant sur la pause méridienne. Leur influence augmente aussi avec plus de représentants dans les Conseils d'École.

Ce projet n'améliore ni la situation des élèves, ni celles des personnels.

Il dessine les contours d'une école placée plus encore sous la tutelle pédagogique des collectivités territoriales, comme dans le second degré général, l'enseignement professionnel et le service d'orientation. Ceci est lourd de menace pour l'égalité de traitement des élèves mais aussi pour les statuts des personnels.

Nous soutenons les mobilisations en cours notamment en région parisienne avec plusieurs appels à la grève en janvier et invitons les personnels à multiplier les AG pour mettre en débat les revendications et les modalités d'action . **Partout en France nous appelons les personnels à faire valoir leurs revendications, par la grève et la manifestation.**